

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2025

<p>DATE DE CONVOCATION 24/06/2025/20 25</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 02/07/2025</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32</p> <p>PRÉSENTS 22</p> <p>VOTANTS 24</p>	<p>L’an deux mil vingt-cinq, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mazé en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mmes Carole BOURIGAULT, Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Lucienne DUPUY, MM. Dominique PARIS, Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Annie LATOUR, MM. Rodolphe BRIOUDE, Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mmes Myriam BIZET, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Mmes Caroline BERETTI, Pauline THIBAUT, soit 22 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : Mmes Laure LEMALLIER, Suzy BIRTÈGUE, Myriam THIBAUDEAU, MM. Sébastien BOURDIN, M. Francis CHAMPION, Mme Carole AGASSANT.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Guillaume MOUGEL, Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne <u>Mme Claude HUET</u> en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Mandants</th> <th style="width: 33%;">Mandataires</th> <th style="width: 34%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Francis CHAMPION</td> <td>M. Eric PORCHER</td> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">24 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Carole AGASSANT</td> <td>M. Jérôme BOULIDARD</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 à l’unanimité.</p> <p align="center"> D2025-51 – Patrimoine urbain et Paysager - Voirie : recensement de voies nouvelles Rapporteur : Eric PORCHER </p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les dispositions de l’article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, Vu l’avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 11/06/2025, Vu le rapport de M. PORCHER,</p> <p>Considérant que l’intégration de ces parcelles dans le domaine public métropolitain n’aura pas d’impact sur le maintien à l’ouverture à la circulation publique,</p>	Mandants	Mandataires		M. Francis CHAMPION	M. Eric PORCHER	24 votants	Mme Carole AGASSANT	M. Jérôme BOULIDARD
Mandants	Mandataires								
M. Francis CHAMPION	M. Eric PORCHER	24 votants							
Mme Carole AGASSANT	M. Jérôme BOULIDARD								

Considérant qu'il est d'intérêt général d'intégrer ces parcelles cadastrées au domaine public communal au motif qu'elle est ouverte à la circulation publique,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : procède au classement des parcelles suivantes dans le domaine public communal :

Nom de la rue	Parcelles cadastrées	Linéaire de voirie
Rue des Greffons	YB 816	42 ml
Rue des Champs de Mazé		90 ml
Rue des Polyanthas		160 ml
Rue du Mail	E 1940, E 19442	127 ml

Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,
Christophe POT.

Le secrétaire de séance,
Claude HUET

